

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE, DE L'ÉLEVAGE ET DU DÉVELOPPEMENT DES ARCHIPELS
DU JEUDI 3 AOÛT 2017**



Examen du projet de loi du pays relatif aux aides à la filière agricole

Le jeudi 3 août 2017, la commission de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et du développement des archipels, initialement convoquée à 8 h 30, démarre ses travaux à 8 h 35.

Sont présents en qualité de membres de la commission : *M^{me} Chantal Flores-Tahiata, présidente ; M^{me} Joëlle Frebault, vice-présidente ; M^{me} Emma Maraea, secrétaire ; M. Moehau Teriitahi ; M. Jacques Raioha ; M^{me} Patricia Amaru ; M. Thomas Moutame (8 h 37).*

Sont absents en qualité de membres de la commission : *M. Frédéric Riveta (procuration à M^{me} Emma Maraea) ; M^{me} Yolande Viriamu (procuration à M^{me} Patricia Amaru).*

Assiste avec voix consultative : *M. John Toromona, représentant - membre du conseil d'administration de l'EPEFPA.*

Le ministère en charge des relations avec l'assemblée est représenté par : *M^{me} Noélanie Deane, chargée de mission.*



Le quorum étant atteint, la présidente de la commission annonce que 2 dossiers figurent à l'ordre du jour :

- > **Projet de loi du pays relatif aux aides à la filière agricole**
(Lettre n° 4359/PR du 6-7-2017)
- > **Projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2016 de l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française et affectation de son résultat**
(Lettre n° 4786/PR du 19-7-2017)



Projet de loi du pays relatif aux aides à la filière agricole

(Lettre n° 4359/PR du 6-7-2017)

Rapporteurs : M^{mes} Joëlle Frebault et Emma Maraea

Représentants du gouvernement :

M. Tearii Alpha, ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières, de la valorisation du domaine et des mines

M. Cyril Vignole, conseiller technique auprès du ministre

M. Lionel Lao, chargé de mission auprès du ministre

M. Philippe Couraud, directeur de la Direction de l'agriculture

M. Jérôme Lecerf, chef du bureau stratégie et économie de la Direction de l'agriculture

DISCUSSIONS SUR LE RAPPORT

M. Cyril Vignole : Nous allons tenter de répondre à vos questions et vous dresser un peu l'économie générale et le souhait qu'a eu Monsieur le ministre de réformer ces aides, qui ne sont qu'un levier, avec d'autres textes qui vont vous arriver assez rapidement à l'assemblée, toujours sur le secteur de l'agriculture.

Lorsque Monsieur le ministre est arrivé au mois de janvier aux fonctions de ministre de l'agriculture, nous avons rencontré le service de l'agriculture et la CAPL pour faire un peu le point sur les dispositifs et essayer d'améliorer ce qui bloquait. Comme cela vous a été bien présenté dans le rapport d'Emma, nous nous sommes vite rendus compte que l'assemblée, par les crédits qu'elle mettait en place, et le gouvernement, par les aides qu'il apportait sur l'agriculture, nous nous heurtions tout de suite à des difficultés par le passé. En effet, parce qu'il y avait des financements qui étaient malheureusement contraints — *puisque nous sortons aussi d'une période compliquée pour le pays donc il fallait faire des coupes budgétaires* — nous avions une enveloppe d'aides pour l'agriculture qui était insuffisante par rapport aux besoins.

Donc, lorsque nous mettons en place les commissions d'aides agricoles, le nombre de dossiers que nous avons nécessitait de faire des coupes pour essayer de pouvoir servir un peu tout le monde. Ainsi, nous faisons un peu plus de saupoudrage et finalement, ce saupoudrage avait l'effet inverse à celui que nous pensions faire. Nous pouvions aller jusqu'à des taux à 70 % d'aides minimum mais — *c'est ce qui vous a été présenté* — l'aide qui était versée ces dernières années par bénéficiaire a tourné plutôt aux alentours de 30 % du projet. Les gens, derrière, n'avaient donc pas les capacités financières pour pouvoir aller chercher les 70 %, les banques ne suivaient pas et il est difficile pour un agriculteur, surtout pour des petits agriculteurs, d'aller chercher 3 voire 4 millions afin d'acheter un tracteur pour faire des aménagements fonciers et pouvoir exploiter.

Partant de ce principe, nous avons travaillé sur le collectif budgétaire qui va vous être présenté rapidement puisqu'il a été validé par le conseil des ministres mercredi. Nous allons proposer aux élus de l'assemblée d'acter des moyens supplémentaires pour l'agriculture afin de pouvoir mettre en place des aides qui soient performantes. L'objectif est d'aider l'agriculteur dans son installation et dans l'acquisition de ses outils de production — *ce n'est pas sur son fonctionnement mais sur les machines, le terrain, l'aménagement des parcelles, l'adduction en eau* — pour qu'il puisse être en exploitation et rentrer dans des circuits formels. Cela va vous être présenté à l'assemblée. Nous allons mettre en place des autorisations de programme et, plutôt que mettre une seule enveloppe pour tout le monde, nous avons souhaité mettre en place des autorisations de programme par archipel. Nous avons demandé des moyens conséquents. Ce projet de texte a fait l'objet d'un conseil extraordinaire et interministériel pour bien le présenter à l'ensemble du gouvernement. Cela a été acté par le gouvernement et il y a une forte volonté de soutenir davantage ce secteur. Nous aurons donc des financements importants qui vous seront proposés par archipel. Nous aurons 5 autorisations de programme, un par archipel. Il y aura éventuellement des fongibilités dans les enveloppes en fonction des demandes des uns et des autres mais chaque archipel aura des enveloppes pour pouvoir accompagner son archipel sur des thématiques.

L'autre point important du projet de loi du pays est l'orientation que nous souhaitons donner, qui n'était pas celle donnée jusqu'à présent dans les aides — *en tout cas pas de manière suffisante* — sur deux points essentiels qui sont la reconversion à l'agriculture biologique et l'aide à l'agro-transformation.

Il est vraiment temps que le gouvernement donne un coup de pouce financier en termes d'accompagnement et de formations supplémentaires sur l'agriculture biologique parce que cela fonctionne et que c'est pour la santé de nos populations. Nous allons vraiment mettre des moyens là-dessus. Nous allons également mettre en place des aides pour tout ce qui concerne l'agro-transformation. Nous en avons d'ailleurs parlé dans le dossier précédent sur le lycée agricole d'Opunohu. Les entreprises d'agro-transformation se développent de plus en plus : nous avons des projets aux Marquises et aux îles Sous-le-Vent. À côté de cette loi du pays, nous avons lancé un concours à l'innovation et à l'agro-transformation pour lequel nous avons déjà des porteurs de projets qui ont déposé des demandes de dossier.

Cela va permettre de valoriser l'agriculture et les surplus agricoles pour éviter les pertes, notamment sur les fruits dans les archipels. C'est vraiment une filière que nous voulons soutenir, non seulement sur les fruits mais également sur les forêts de pins des Caraïbes. Il y a eu beaucoup de rapports qui ont été faits ces dernières années. Nous avons des massifs en Polynésie française qui sont arrivés à maturité et qu'il nous faut exploiter impérativement sinon nous allons perdre la qualité de la ressource. Il y a tout un travail qui a été mené de longue haleine par le SDR pour mettre en place tout le process. Nous sommes en train d'essayer de mettre des normes de certification sur ces bois pour que nous puissions les utiliser dans la construction. Il y a des réunions en cours. L'objectif est — *en soutenant les privés, ce n'est pas le pays qui doit faire cela* — de commencer à exploiter nos massifs forestiers. Il y a un appel à projets qui a déjà été lancé aux Marquises, pour lequel quelqu'un a répondu, mais nous souhaitons également le développer aussi bien à Tahiti que dans les îles-Sous-le-Vent, parce qu'il y a vraiment un marché à prendre. Quand M. le ministre avait en charge le logement, nous avons déjà fait cette passerelle sur le pin des Caraïbes parce qu'aujourd'hui, la production de *fare* OPH a beaucoup augmenté : nous sommes passés d'une trentaine de *fare* OPH par an à 300 voire 400 *fare* OPH par an. Il y a donc vraiment un marché sur le bois local pour nos *fare* OPH. Cette passerelle entre les deux est très importante.

M. le ministre Tearii Alpha : Nous sommes bien sûr contents de nous retrouver en commission pour présenter cette loi du pays sur les aides agricoles. Le texte s'appelait « *aide à la relance de l'agriculture* » : ARA. Nous proposons de toiletter un peu le texte, surtout pour faire intégrer tout ce qui concerne l'agro-transformation — *la transformation des produits* — qui n'était pas prévue par le dispositif ARA, et puis mettre l'accent sur l'aménagement rural. Je suis issu d'une famille d'agriculteurs, mon grand-père a grandi et nous a élevés avec les produits agricoles. Le plus difficile dans l'agriculture n'est pas d'avoir un terrain, puisque tout le monde peut avoir un terrain, soit sur des lots agricoles avec les terrains du pays, soit sur des terrains privés, mais d'aménager son terrain pour l'adapter à la culture que l'on veut développer sur le lot. Si nous sommes dans des lotissements agricoles, évidemment c'est le pays, avec les moyens budgétaires de la Direction, qui va organiser ces lots, créer la route, parcelliser, nettoyer et puis apporter de l'eau si besoin est. Mais lorsque l'on est en situation de terrains privés, on voit aujourd'hui la difficulté de pouvoir proposer des lots aménagés. Nous proposons vraiment de mettre l'accent dessus.

Ensuite, nous avons essayé de mettre dans cette loi toutes les situations différentes de l'agriculture : de la cocoteraie en passant par les produits maraîchers, les fruitiers, la transformation, l'élevage et la valorisation de n'importe quelle ressource naturelle.

Pour éviter que l'agriculteur ou l'attributaire soit toujours obligé de participer financièrement au projet, puisque nous lui demandons tout de même entre 10 et 30 % du projet, il est aussi proposé — *c'est un des objets de l'amendement que nous proposons* — de prendre en compte sa contribution en nature. C'est-à-dire que nous pourrions comptabiliser en apport en nature de l'agriculteur, le fait de nettoyer son terrain et de participer à la préparation du projet avec ses propres moyens. C'est quelque chose qui existait déjà dans les anciens dispositifs du SDR mais qui a été un peu mis de côté les dernières années. Nous souhaitons à nouveau le mettre en place.

En parallèle de cette loi du pays, il y a une autre loi du pays présentable d'ici peu — *nous devons la soumettre au CESC avant* — relatives aux servitudes de développement. Aujourd'hui, tout le monde est propriétaire d'un bout de terrain quelque part en Polynésie — *moi qui suis basé aux affaires foncières, je vois passer la population tous les jours* — mais malheureusement, pour accéder à ces terrains, il faut traverser la commune, la vallée, se retrouver sur des terrains qui sont souvent un peu enclavés et où il n'y a pas de servitude. Nous proposons donc que les pouvoirs publics investissent sur le projet de route, avec l'accord des copropriétaires. Tout le monde est en indivision et cette servitude servira d'intérêt général pour le quartier : non seulement la commune va pouvoir passer pour apporter l'eau et l'électricité mais ceux qui habitent au fond pourront aussi traverser ces parcelles et accéder enfin à leur terrain. Les travaux de servitude seront pris en charge pratiquement à 100 % par le pays, mais il faut un intérêt d'ouverture général. Ce ne seront pas des routes privées, ce seront des routes d'intérêt public. Cette loi du pays va donc être présentée. Elle vient également en soutien des projets ARA, puisque l'ARA nouvellement proposée va servir à aménager des terrains privés qui sont aujourd'hui enclavés.

Il y a, derrière tout ceci, une convention avec l'État. Aujourd'hui, dans le contrat de projets, il y a une partie « agriculture » mais qui n'est pas bien visible donc nous souhaitons aussi formaliser une convention cadre avec l'État où l'aménagement rural est une priorité. Lorsqu'on parle d'aménagement rural, il s'agit aussi de créer des aménagements organisés. Nous constatons aujourd'hui que les cultures de plein champ fonctionnent bien quand il fait beau, mais lorsqu'il y a des saisons de pluies qui durent plusieurs semaines, tout est par terre et les productions agricoles irrégulières. Il faut donc organiser sur les grands domaines, privés ou publics, des aménagements agricoles professionnels, avec des serres papillons ou d'autres équipements.

Nous demandons à l'État de nous accompagner dans ces projets. Il y a la partie formation, à l'école, au lycée, mais aussi la vulgarisation des pratiques où la Chambre d'agriculture doit jouer un rôle. Il est possible également de conventionner avec le privé, celui qui vend les intrants aujourd'hui connaît mieux ses produits que la Chambre d'agriculture. Il est important que ceux qui développent ce type de produits nous accompagnent sur leur utilisation, avec des bonnes pratiques.

Vient ensuite la partie développement, avec des filières phares tel que le cocotier. Je ne dis plus « coprah » qui est la partie visible, il y a le cocotier dans son ensemble. Tahaa est le meilleur exemple aujourd'hui. Ils vendent du *pape ha'ari*, du *'ōmoto*, ils font du coprah et, demain, on vendra aussi de la bourre de coco, qui est un produit recherché pour les substrats ainsi que de l'huile de coco. Tout le cocotier est une vraie filière.

Nous essayons également de développer la filière agrumes, bien sûr, avec les Marquises. Des experts interviennent pour transformer les citrons, les oranges, les mangues qui tombent par terre ce qui est dommage.

Nous avons également la filière bois. Un projet doit être formalisé avec le seul candidat à l'appel à candidature. Il s'agit d'un groupement qui s'est organisé pour aller exploiter le bois de Nuku Hiva, puis il se développera ailleurs.

Il existe aussi la filière porcine. Aujourd'hui, avec nos consultants, nous venons de trouver certainement 2 ou 3 terrains disponibles à la presqu'île, même si ce sont des terrains privés, pour installer une grande ferme de porcs. Il nous faut absolument relancer cette filière.

Il y a la filière apiculture avec la grande discussion sur la cire ionisée, non ionisée, faut-il ouvrir ou ne pas ouvrir ? Nous prendrons des décisions. La loque américaine est partout, nous ne sommes plus si protégés que cela par rapport à cette loque. Nous voyons le boom de l'apiculture en Calédonie, c'est peut être un autre contexte mais nous devons décider aussi.

Pour terminer, il y a toute l'agro-transformation. 2 ou 3 entreprises se sont lancées, elles sont petites, mais l'effet positif sur les agriculteurs est réel. Aujourd'hui, on achète de tout : du *'ōpa'a*, des aubergines, du *ufi*. Tous les produits qui n'étaient pas tellement valorisés il y a quelques mois, deviennent intéressants pour l'agro-transformation. Ce dispositif n'est qu'une partie du dispositif de soutien, mais il est important que l'on s'intéresse un peu plus à ces petits porteurs de projets agricoles. Ils n'ont pas forcément beaucoup de moyens mais ce ne sont pas eux qui viennent au SEFI, qui viennent réclamer les aides du pays en termes de soutien à l'emploi. C'est pour cela que j'ai demandé au gouvernement d'accepter de toiletter ce texte, pour venir en soutien à toute une partie de la population qui souhaite vivre de la terre.

M^{me} Joëlle Frebault : Je voudrais remercier *fa'aterehau* pour ce projet de loi du pays. Enfin, je vais surtout parler pour les Marquises, les jeunes et les moins jeunes pourront peut-être avoir du travail avec ces aides-là. C'est très important pour nos agriculteurs des archipels, ils n'ont pas beaucoup de moyens, comme disait *fa'aterehau*, et aller voir une banque pour concrétiser son projet, ce n'est pas toujours facile. Ils rencontrent beaucoup de difficultés. Peut-être que ces nouvelles aides faciliteront l'aboutissement de leurs projets. Les routes de pénétration sont très importantes également pour nous dans les archipels, les routes de servitude, car les nombreux propriétaires en bout de chaîne n'ont pas de moyens pour traverser, c'est difficile. S'il y a des aides à ce niveau, c'est très bien.

Nous avons une usine de transformation aux Marquises, qui est presque prête à ouvrir, mais qui rencontre des difficultés aussi. Peut-être qu'avec ces nouvelles aides, elle pourra ouvrir et embaucher des jeunes par la suite.

M^{me} la présidente Chantal Flores-Tahiata : Je n'ai pas vraiment de question au sujet du texte qui a été toiletté, il est clair, avec les explications. Mon souci est de savoir comment cela va se faire concrètement pour les agriculteurs des archipels éloignés, au vu des services – *je ne veux pas jeter la pierre* – que nous avons dans nos îles respectives, au vu des agents que nous avons sur place. Personnellement, je ne vois pas comment nous pouvons faire. Voilà mon interrogation par rapport à tout ce dispositif.

M. Moehau Teriitahi : Il y a plus d'une année peut-être, suite à des difficultés que certains agriculteurs ont rencontrées, concernant ces aides-là, une réunion a été tenue avec les responsables du précédent ministère et des réponses nous ont été apportées sur des problèmes d'ordre juridique, qui ont fait que tout a été bloqué. On nous a alors promis, à la session budgétaire de l'année 2016, que le projet allait passer. Bien sûr, ce n'est pas passé. Quand est-ce que le dispositif va être applicable ? Est-ce que cela doit passer en session extraordinaire ? Je qualifierais – *j'espère que ces personnes-là ne sont plus dans vos ministères* – les réponses qui nous ont été données de « *malhonnêteté intellectuelle* ». Je comprends mieux les explications que Cyril a données tout à l'heure. J'ai rencontré 2 agriculteurs, pour une aide tellement simple, un de Rangiroa et un de Nukutavake – *qui n'est pas de mon secteur mais de celui de Jacques* – la réponse qui a été donnée est la suivante : « *Payez tout, on vous rembourse après* ». L'agriculteur a été obligé d'aller emprunter pour pouvoir avoir ce tracteur. Nous sommes alors intervenus et la réponse apportée a été un blocage d'ordre juridique, ce qui est une réponse malhonnête. J'espère que ces personnes-là n'existent plus dans vos ministères.

On a attendu ce texte-là, on l'a attendu à la session administrative, il arrive, c'est bien. On souhaite réellement que nos agriculteurs puissent être aidés. J'espère que le texte et l'application de ce texte-là, administrativement, ne vont pas compliquer encore la situation. Entre « *l'aide est de 60 % ou 80 %* » et « *paie tout et on te rembourse* », ces problèmes d'ordre administratif vont décourager nos agriculteurs, surtout si on habite Nukutavake et que l'on vient une fois par mois ici pour essayer de régler ces problèmes-là. C'est donc l'application administrative que j'aimerais voir facilitée. Nous avons facilité le texte, je vous en remercie, reste maintenant son application à faciliter également.

M. Thomas Moutame : Merci *fa'aterehau* pour tes explications concernant cette modification de loi du pays. Je pense que nous allons dans le bon sens, parce qu'avec tes explications, cela permettra de faciliter les démarches des porteurs de projets, surtout dans les archipels. Je vais compléter ce que mon collègue Moehau disait, concernant les aides. Je ne vais plus revenir en arrière, on a connu tous ces problèmes-là. J'espère, concernant les modes de paiement, que ce texte changera quelque chose pour nos agriculteurs. Si l'agriculteur a fait une demande, c'est parce qu'il n'a pas de crédit. C'est pour cela qu'il fait une demande. Mais quand il s'agit d'aller payer 5 ou 6 millions de sa poche puis d'attendre le remboursement du pays, on connaît la durée d'attente. *KO pauroa tātou*. L'agriculteur apporte sa participation et le pays paiera la différence avec le fournisseur. C'est ce qui se faisait à l'époque après, il y a eu une modification. Mais, il faut un contrôle. Là, je vais être vigilant là-dessus, il ne faut pas que le service vienne nous dire : « *Ce n'est pas nous, ce n'est plus de notre compétence* ». S'il y a un dérapage, il faut rembourser. Si on a donné des subventions pour acheter, par exemple, un bateau pour la pêche et un autre bateau pour autre chose, il faut rembourser. Je pense qu'avec cette mesure d'accompagnement, ce texte, cela permettra de faciliter les démarches pour les agriculteurs des archipels éloignés, surtout pour les Tuamotu : prendre un billet d'avion pour venir à Tahiti voir les services du SDR, repartir sans réponse et être déçu. Il y a quelques années, beaucoup de demandes ont été faites, beaucoup d'aides ont été accordées, mais par la suite annulées, car les moyens n'étaient pas suffisants.

Au sujet de la formation, c'est une bonne chose. Sur le suivi, je sais que le service va dire qu'il n'y a pas assez de personnel et qu'il faut demander à la Chambre de l'agriculture. La Chambre de l'agriculture va faire la même remarque. Il faudrait peut-être réfléchir à faire des conventions avec des privés. La formation est une bonne chose, mais le suivi est très important. Ce n'est pas en 15 jours de formation que l'on devient un professionnel. Pour un agriculteur qui est au fond de la vallée, dans les archipels, qui a besoin d'un appui, nous, les *tavana* n'avons pas les moyens. Qui peut assurer le suivi ? Il faudrait peut-être voir comment cela fonctionne en France ou dans d'autres pays ou faire une convention avec le privé. Je me rappelle, il y a 20 ans de cela, même plus, le suivi AGRITEC était fait par un technicien sur le terrain – *il a démissionné car il a monté son magasin* – et nous avions plus d'informations avec lui qu'avec les services. Je parle en connaissance de cause. Est-ce qu'aujourd'hui – *c'est vrai parce qu'il faut embaucher* – on prévoit les crédits ? Il faut réfléchir. Le plus important pour moi, c'est le suivi et l'accompagnement de ces porteurs de projets. Je prends l'exemple des Iles-Sous-le-Vent, au service, ils sont 3-4 et ils ne peuvent pas y aller tous les jours. La commune a embauché un jeune, avec un BTS, pour accompagner nos porteurs de projets, qui travaille en partenariat avec le SDR et la Chambre de l'agriculture car ces derniers sont les techniciens. Maintenant, est-ce qu'il n'y a pas d'autres solutions ?

Concernant le tableau d'aide, pouvez-vous nous expliquer les majorations ?

M. le ministre Tearii Alpha : J'ai demandé à Lionel d'aller chercher le document Powerpoint que l'on a présenté au gouvernement et qui est plus clair qu'une lecture article par article.

Un bilan a été réalisé au sujet du dispositif mis en place, presque 200 millions ont été attribués depuis 2013. La 1^{re} année 2013-2014, cela n'a pas bien marché, puis 174 millions de 2015 à 2016. Depuis 5 ans, il y a eu 258 bénéficiaires. C'est peu par rapport à la masse des agriculteurs, pour une moyenne de 775 000 F FCP par bénéficiaire, avec des grands et des petits. Le taux moyen d'investissement est de 31 %. Nous avons aidé à hauteur de 31 % les demandes d'investissement, ce qui signifie que les personnes ont dû se débrouiller pour payer. Finalement on se rend compte que si on n'a pas les moyens, on n'y arrive pas. Beaucoup sont bloqués, alors que le taux autorisé par la loi est de 50 à 80 %. Les budgets alloués sont insuffisants, le service a été obligé de réduire les taux. Au lieu de donner 50 %, il a donné moins de 50 parce qu'il n'y avait pas assez de crédits. On a toujours donné moins que ce que le texte permettait de donner. Souvent, les projets ont été abandonnés, car les gens qui ont démarré un projet n'ont pas été soutenus.

Quand je suis arrivé au mois de janvier avec mes équipes, nous avons écouté, analysé. Avant d'arriver à l'agriculture, nous savions ce qui n'allait pas. Nous étions au logement, de l'autre côté, et nous regardions comment cela fonctionnait et nous avons fait des changements dans les textes du logement pour que cela fonctionne. Nous avons toiletté les textes pour que ça marche. En 2013-2014, on sortait 0 *fare* et 0 aides en RHI, on a dû changer les textes. Aujourd'hui, nous changeons les textes pour que l'accès à cette aide soit efficace. Nous avons quand même un verrou, il faut avoir la carte d'agriculteur, n'importe qui ne peut pas demander une aide agricole.

L'objectif de la réforme était d'élargir le champ des bénéficiaires — 258 bénéficiaires sur 5 ans, environ 50 par an, on a l'impression qu'il n'y a pas d'agriculteurs dans notre pays — et élargir aussi à la transformation. On n'aidait que les équipements mais on n'aidait pas à la transformation. Cela permet de valoriser nos produits locaux. Nous voulions aussi une plus grande transparence des soutiens publics en regroupant dans la même loi du pays toutes les aides (*aide à la cocoteraie, aide à la vanille*) et en créant de nouvelles aides tournées vers l'agriculture biologique, qui n'était pas tellement soutenue. Nous voulons ensuite accroître la capacité d'intervention avec des taux d'aide plus importants. Les gens vont nous dire : « *Mais si on aide avec un taux d'aide de 80 %, c'est de l'assistanat !* ». Ce n'est pas de l'assistanat, car c'est un métier qui est dur, le plus important est de démarrer. Une fois qu'il démarre, il vit sa vie, il récolte sa 1^{re} récolte, et on l'accompagne, comme dit *tavana*, par le suivi, mais on n'est plus là à planter à sa place. Donc, nous voulons moderniser les exploitations agricoles. Aujourd'hui, dès qu'il pleut, qu'on le veuille ou non, tout s'arrête. Il faut aussi moderniser. Nous voulons revaloriser les aménagements fonciers, c'est un grand sujet de Philippe Couraud. L'aménagement rural, c'est le plus important. Si la parcelle n'est pas aménagée, on donne le terrain, puis on attend et il n'y a toujours rien. Ensuite, il faut créer des bâtiments d'élevage, il n'y en a pas. On a du mal à créer des porcheries, des poulaillers, dans les îles. C'est compliqué. Il faut mettre en place des équipements, des serres, etc.

Le fonctionnement du nouveau dispositif : qui est éligible ? Les personnes physiques donc individuelles, les agriculteurs qui sont inscrits au registre de la Chambre d'agriculture. Il faut être inscrit. Si on n'est pas inscrit à la Chambre de l'agriculture, on ne peut pas venir demander de l'aide. Ou les sociétés, les coopératives, qui doivent être inscrites aussi. Ensuite, on a enlevé la limite d'âge, parce que dans le dispositif ARA 2011-2012, il y avait une limite qui était fixée à 40 ans. Seuls les agriculteurs de moins de 40 ans pouvaient être soutenus en phase d'installation. Les agriculteurs confirmés n'avaient pas droit à l'aide. On voit bien que, jusqu'à 60 à 65 ans, on est toujours agriculteur et on tire toute la famille. Ensuite, nous proposons aussi que les personnes physiques ou les sociétés coopératives dans l'agro-transformation aient accès. Eux ne sont pas forcément inscrits à la Chambre de l'agriculture mais ils sont quand même dans l'agro-transformation. Là, la nouveauté, nous explicitons bien que pour les retraités du régime des salariés qui n'avaient pas droit à l'ARA, aujourd'hui nous leur donnons le droit de venir déposer un dossier. Pourquoi ? Parce que, c'est la vérité, il y a beaucoup de retraités qui tirent l'agriculture de petites exploitations et ils emmènent leurs enfants ou leurs petits-enfants dans l'agriculture. Ce ne sera pas des milliers de retraités, mais il y en a beaucoup dans les îles. En plus, ils continueront à cotiser au RNS. Mais pour donner la chance à ces agriculteurs retraités de développer une activité, il faut les aider. L'objectif est de produire plus, produire mieux dans les endroits isolés et valoriser nos terres.

C'est plus valorisant pour nous tous de voir que les terres sont exploitées que de voir Faaroa avec toute cette brousse. Ce n'est pas la faute de *tavana*. On a donné des lots agricoles mais 2 ans après, ça ne démarre toujours pas.

Nous avons 2 types d'aides. Nous avons l'aide avec un taux et un plafond qui est dit « *normal* », donc le taux directeur normal, et un taux avec un plafond d'aide dit « *majoré* ». Il y a le plafond normal et le taux majoré. Tout ce qui est majoré, c'est l'agriculture biologique. Dès que vous êtes dans l'agriculture biologique, vous basculez dans le taux majoré. Comme cela, nous différencierons toujours le chimique du biologique. Lorsque vous parlez de transformation, parce que vous allez transformer le produit avec au moins 50 % de produits locaux, disons que nous utilisons nos produits locaux pour la transformation, nous sommes dans le taux majoré. Lorsque c'est un projet collectif, lorsque c'est une coopérative, nous sommes en taux majoré. Nous poussons les agriculteurs à se réunir pour ça. C'est le cas également pour l'exploitation forestière, un domaine très particulier, le bois et tout ce qui est transformation du bois (*cocotier, pinus, etc.*). Ces quatre thématiques-là, ce sont les thématiques de taux majoré. Ensuite, nous avons une géographie. Lorsque nous sommes à Tahiti et Moorea, nous sommes en taux normal parce que l'on fait de l'agriculture normale. Et dès que nous allons dans les îles, c'est majoré. Même si vous faites des carottes dans les îles, vous êtes en taux majoré. L'objectif est donc de bien aider les agriculteurs des îles, avant ceux de Tahiti dans le taux majoré, et d'aider ces 4 thématiques : bio, transformation des produits locaux, collectifs et bois.

Il y aura ensuite une commission. La loi du pays organise une commission qui s'appelle la CADA, la commission d'attribution des aides. Elle va étudier toutes les demandes, tous les dossiers supérieurs à 2 millions, qui passeront ensuite en CCBF puis en conseil des ministres avant que l'aide soit attribuée. Tout ce qui est en dessous de 2 millions, puisque l'objectif est d'aller vite, est attribué par la commission *via* l'arrêté du ministre. Vous êtes informés. Nous donnons à la commission ou à l'assemblée, la liste de toutes les aides accordées à untel ou untel mais c'est pour aller vite. La commission donne un avis sur l'éligibilité. Est-ce que c'est un vrai projet agricole ? Il ne faut pas que ce soit un projet commercial mais agricole. Puis elle donne le taux.

M^{me} la présidente Chantal Flores-Tahiata : Fa'aterehau, est-ce que l'on peut suspendre pour installer l'appareil ?

M. le ministre Tearii Alpha : Oui et je vous donnerai une copie du diaporama.

La réunion de la commission est suspendue de 10 h 20 à 10 h 39.

PRÉSENTATION

M. le ministre Tearii Alpha : Le bilan du dispositif ARA, les objectifs de la réforme, le fonctionnement du nouveau dispositif, les fameux taux, le taux plafond par types d'aides et puis les moyens budgétaires que nous avons demandés et que nous avons eus pratiquement à 90 %.

Pour le bilan, concernant le nombre de bénéficiaires de 2013 à 2016, on est passé de 5 dossiers en 2013 à, à peu près, 100 dossiers en 2016. Donc, cela monte tout doucement, ce n'est pas facile. Le montant des aides accordées : nous étions à 500 000 F CFP en 2013 et c'est monté à 98 millions et 74 millions en 2016. On parle beaucoup de ARA mais ce n'est pas extraordinaire.

Le nombre de bénéficiaires par tranche de montant : de 5 à 10 millions, les gros projets, il n'y en a que 2, 3 ou 4 par an. C'est la ligne d'en bas. Il y a très peu de projets entre 5 et 10 millions. Ensuite, des projets de 1 million à 5 millions, c'est le gris, c'est monté à 22. Les dossiers de 250 000 à 1 million, c'est le rouge, il y en a, à peu près, 16 ou 13. Puis les dossiers de moins de 250 000, donc ce sont vraiment les petits projets, tous ceux qui demandent du petit matériel, c'est là où l'on voit le plus de demandes, c'est monté jusqu'à 72.

Le montant des aides accordées : pour les petits projets, nous attribuons jusqu'à 30 millions. Pour les grands projets, finalement, même si il y en a 72 qui ont demandé, nous ne dépassons même pas 10 millions. Ce n'est pas une aide qui mange beaucoup de subventions. Par contre, l'accès est difficile. C'est vraiment compliqué. Sur notre tableau, tout ce qui est bleu, c'est la partie la plus demandée, c'est l'acquisition de petits matériels, petits motoculteurs ou débroussailleuses. Ensuite, ils ont aussi demandé des équipements agricoles, de petits investissements, c'est la 2^e part. La 3^e part, c'est l'aménagement foncier. Voilà les 3 grandes demandes. Tout le reste, c'est la modernisation, la création, le renouvellement de production. C'est un peu compliqué.

Globalement, depuis 2013, il y a 200 millions qui ont été accordés en 5 ans, de 2013 à 2016. 258 bénéficiaires. Une moyenne de 775 000 F CFP d'aide par bénéficiaire. Si nous cumulons tout ce que les agriculteurs ont demandé sur 5 ans, cela représente 634 millions d'investissement mais avec un taux d'aide de 31 %. Nous n'avons aidé qu'à un tiers les 634 millions de demandes. C'est donc ce que vous avez dit, il faut tout payer puis nous remboursions.

Donc le constat : le montant et le taux d'aide accordés sont faibles – 31 % *ce n'est pas extraordinaire* – comparés au taux autorisé par la loi. La loi autorise 50 à 80 %. Les budgets alloués sont insuffisants – *même pas 10 millions pour le petit matériel* – surtout que le service a dû réduire les taux pour satisfaire les demandes présentées. Les plans de financement ne sont pas respectés car ils nous demandent 50 % et on verse 31 %. Ensuite, souvent les projets n'aboutissent pas car ils n'ont pas assez de moyens pour arriver au bout, donc ils abandonnent et ne font que la moitié du projet. L'insatisfaction des demandeurs est avérée. Ces aides sont donc inadaptées aux situations que nous rencontrons. Les demandeurs ne peuvent pas apporter leur contribution financière personnelle – *ce que nous souhaitons, c'est qu'ils participent* – et il y a très peu d'aides à l'aménagement rural. Nous n'aménageons pas le terrain, nous disons : « *Débrouillez-vous !* ». Donc, c'est compliqué. Il n'y a pas de dispositif pour l'agriculture bio, dans l'ancien dispositif, et il n'y a pas d'aides aux activités de transformation, qui sont indispensables pour les nouvelles productions et tous les projets qui créent les nouvelles filières.

À propos de la réforme, nous voulons élargir le champ des bénéficiaires aux activités d'agro-transformation, dynamiser les filières et mieux valoriser les produits locaux, une meilleure transparence pour regrouper les mesures d'aides dans la même loi et puis traiter des dispositifs spécifiques comme la cocoteraie, la viande de porc et la viande bovine. Nous voulons également créer les nouvelles aides pour les exploitations qui sont orientées vers l'agriculture biologique.

Nous voulons accroître la capacité d'intervention, donc le taux d'aide, augmenter un peu les plafonds et surtout favoriser les équipements structurants. Nous voulons créer ces exploitations agricoles modernisées, revaloriser les aides par les aménagements fonciers, aider à la création de bâtiments d'élevages (*les poulaillers, les petits élevages de cochons ou de bovins, etc.*) – *ce n'était pas prévu dans l'ancien ARA* – et puis mettre en place des serres et des équipements d'agro-transformation. Éviter de rester en plein champ - *quand il pleut, il pleut* - pour passer à une agriculture un peu plus professionnelle. Aujourd'hui, les seuls qui arrivent à faire ça sont Roger Yuan, Louis WANE et Kalani TEIXEIRA. Tous ceux qui ont de l'argent ont réussi à passer en structure serres et les autres n'y arrivent pas.

Au sujet du fonctionnement du nouveau dispositif : « personnes physiques et morales inscrites au registre de la Chambre de l'agriculture », nous clarifions. Il faut vraiment être agriculteur reconnu. Nous supprimons la limite d'âge qui était de 40 ans pour les agriculteurs en phase d'installation. Les nouveaux agriculteurs qui voulaient demander une aide, s'ils étaient nouveaux, il fallait avoir moins de 40 ans. Un agriculteur qui a 55 ans et qui démarre n'était pas aidé. « *Personnes physiques et morales qui exercent une activité d'agro-transformation* », c'est nouveau. « *Morales* » : c'est une société, une coopérative, une association aussi. Même l'association de régénération de la cocoteraie est éligible. Il faut avoir un statut d'association. Ensuite, « *retraités du régime salarié qui étaient explicitement exclus du dispositif ARA* ». Donc, aujourd'hui, si on est retraité et si on veut se lancer dans l'agriculture, on cotise au RNS mais on aura droit aux aides. Comme ça, on peut aider les retraités à s'installer et à tirer aussi un *mo'otua* ou un fils.

Ensuite, le type d'aide. Il y a 2 taux, un avec un plafond d'aide dit « *normal* » et un taux et un plafond d'aide dit « *majoré* ». Vous, l'assemblée, vous fixez le taux d'aide maximum dans la loi et vous fixez les plafonds maximums majorés. Dans la loi, on fixe les taux. Puis, le conseil des ministres, après avis de la commission, fixe le taux à appliquer et les plafonds à appliquer. Comme cela, nous restons dans les plafonds que vous avez appliqués.

Ensuite, les priorités. La majoration, le taux majoré, est accordé pour 4 thématiques : la thématique « *agriculture bio* », la thématique « *transformation des produits agricoles* » – *plus de 50 %* – la thématique « *projets collectifs* » – *donc tout ce qui est coopérative, association, etc.* – et l'exploitation forestière. Le bois, car là nous sommes un peu en retard, il faut que l'on exploite le bois, notamment des îles. Et il y a une priorité géographique, tous les projets autres que ceux de Tahiti – *même à Moorea, cela devrait passer* – ici, il y a beaucoup d'agriculteurs mais nous voulons aider les îles.

Ensuite, la commission, qui est créée par la loi, va examiner les dossiers d'aides supérieurs à 2 millions et donne un avis sur l'éligibilité et le taux d'aide avec un arrêté en conseil des ministres pour autoriser l'aide. Tous les dossiers au-dessus d'un million passent en CCBF, c'est donc le nouveau seuil que propose une future loi de Teva. Donc aujourd'hui, c'est 500 000 mais ça va monter à 1 million. Au-dessus de 500 000 et demain 1 million, tout passe en CCBF et après c'est examiné là-bas.

Qui compose la CADA ? C'est une proposition. Le ministre en charge de l'agriculture, le ministre en charge de l'économie ou son représentant — *il y a forcément un représentant* — un membre de l'assemblée ou le président de la commission - *c'est vous qui décidez qui sera là* - un représentant de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire, un représentant de la CCISM - *parce qu'il y a des sociétés privées* - et deux représentants des groupements professionnels, dont un qui vient de la filière biologique (*donc un qui est biologique et un qui n'est pas biologique*). Voilà la commission, il n'y a pas trop de monde. Bien sûr, le SDR est présent, tout le monde est présent pour analyser ça. Nous donnons un avis.

Le délai d'exécution de l'aide : nous allons laisser 2 ans, parce que si vous demandez de l'aide, c'est que vous allez le réaliser dans quelques mois. Il ne faut pas attendre 5 ans. Nous avons mis 2 ans parce qu'il y a quand même de gros projets un peu lourds à exécuter et on peut proroger d'une année, donc c'est 2 ans plus 1 an. C'est l'amendement que nous proposons.

Les modalités de versement de l'aide : nous versons 50 % à la signature de l'arrêté. Comme ça, dès que l'aide est accordée, il a déjà 50 % et il peut démarrer son projet. Possibilité d'un versement direct au fournisseur ou au prestataire : pour éviter que cela aille sur le compte de l'agriculteur qui est déjà négatif. Nous versons directement au magasin. S'il veut acheter une débroussailleuse, nous payons le magasin et lui, il vient payer sa part. Une fois qu'il a prouvé avoir payé sa part, nous payons notre part, et il récupère son matériel. Nous prendrons la 2^e solution pour les petits équipements. Par contre, la 1^{re} à 50 %, c'est pour les grands équipements, même les gros. Nous avons mis les 2 solutions pour que l'on ne nous bloque pas, mais l'idéal est de payer directement le fournisseur, comme ça il n'y a pas de travers. Il y a eu plein de dérapages. Le CDE doit nous accepter cela mais la loi est passée, ce sont les législateurs qui décident.

Ensuite, les critères d'éligibilité : pour fixer les taux de montant, nous regardons l'aptitude professionnelle. S'il veut faire de la vanille, il doit être un peu reconnu dans la vanille, ne pas faire d'erreur. La viabilité technique et la faisabilité, il ne faut pas qu'il nous invente des choses trop compliquées. La pertinence par rapport aux objectifs, tout cela doit rentrer dans nos objectifs. Si on produit quelque chose aux Tuamotu, que cela serve d'abord aux Tuamotu ou qu'il y ait un intérêt de le réexporter ici. Nous mettons dans l'assiette de l'aide le périmètre de l'aide, les études, les travaux, la fourniture des équipements, les prestations intellectuelles et le suivi technique des services réalisés par des tiers. Une exception pour les aides de la cocoteraie, à la plantation, la production et à l'aménagement rural, pour lesquelles nous pensons qu'il faut aussi accepter l'apport en fonds propres. C'est donc l'apport en industrie des bénéficiaires. C'est l'amendement que nous proposons. C'est que les agriculteurs et les demandeurs apportent aussi leur part en fonds propres. Celui qui nettoie la cocoteraie, c'est son apport en fonds propres. Si vous plantez vous-même les cocotiers, le *uto*, c'est vous aussi. L'aménagement rural, si vous nettoyez vous-même, si vous coupez vous-même le terrain, c'est compté dans le projet.

Ensuite, le détail des taux et les plafonds, c'est un peu petit, c'est dans le tableau. Nous augmentons les taux, il y a le taux normal et, en vert, il y a le taux majoré en dessous, avec le délai de nouvelle demande. Il y a des aides, tous les 12 mois vous pouvez renouveler votre aide, des fois 2 ans, des fois 3 ans, suivant la petitesse ou la grandeur de l'aide. Elles sont cumulatives avec d'autres aides, bien sûr.

Les moyens budgétaires, je les ai présentés au gouvernement. En 2014, il y avait 350 millions d'AP, il y a eu 100 millions de CP. En 2015, 100 pour 82. En 2016, 120 pour 40 et là en 2017, au collectif, de 150 nous avons augmenté à plus d'un milliard, parce qu'il faut lancer les projets et, en crédits de paiement, nous passons de 80 à 400. Tout ceci est dans le collectif, vous allez le voir arriver. Nous pouvons dire que l'AP de 2017, qui servira aussi pour les années futures, sera au-dessus d'un milliard — *nous changeons de dimension* — et en CP, nous passons à 400 millions au lieu des 100 millions de moyenne depuis 3 ans. Comme au logement, nous avons demandé des AE par anticipation, des autorisations d'engagement, pour engager et récupérer les CP après. Comme nous sommes sur une ligne budgétaire qui est globale avec celle du service, on prend des crédits à gauche, on les met à droite, c'est de la cuisine budgétaire.

Voici l'estimatif, je vous donne les lignes qui vont être validées au collectif. Les libellés sont « Aides financières aux porteurs de projet en agriculture, programmation 2017 » — voici l'existant et voici les demandes du collectif, qui sont inscrites dans le collectif qui arrive à l'assemblée — donc aides agricoles, « programmation Îles du Vent », « programmation Îles-Sous-le-vent », « programmation Tuamotu-Gambier », « programmation Australes » et « programmation Marquises ». Nous créons des AP spécifiques par archipel avec chacun sa vie interne par rapport à ses projets. Et le dernier en bas, c'est la filière bois, qui est quand même une filière spécifique, « Aide au développement de la filière bois », où nous mettons 450 millions d'AP et les CP vont bouger. Donc le global de crédits de paiement budgétés directement à la ligne, c'est 350 millions. Mais on peut faire des reversements de crédits à n'importe quel moment en fonction des demandes. Comme nous sommes déjà en août/septembre, je pense que nous tiendrons l'année avec ça. Après, ces AP-là, au budget 2018 nous les remettons. Là, c'est l'AP 2017 et après, en 2018, nous votons un budget 2018 avec la même organisation et, tous les ans, il y aura une visibilité par archipel. Lorsque nous ferons les bilans après, nous les ferons par archipel. C'est plus simple. Comme ça nous savons que tel archipel est plus agricole qu'un autre, etc.

En fonctionnement, nous avons demandé 65 millions en plus parce qu'il y a des dispositifs qui relèvent du fonctionnement. Nous l'avons obtenu aussi.

M. Moehau Teriitahi : Je voulais juste poser une petite question concernant les AP. *Pau ana'e te AP a te Îles-Sous-Le-Vent, 'aita e ravehia te AP a te Tuamotu ?*

M. le ministre Tearii Alpha : Lorsque c'est écrit ainsi, seuls les projets de l'archipel peuvent émarger, puis nous reviendrons en collectif pour décloisonner, si vraiment ça va vite, nous décloisonnerons. Mais je pense que si nous finissons l'année avec ces crédits-là, nous sommes suffisants. Voilà, Madame la présidente, nous avons pris un peu de temps pour présenter, c'est pour être plus clair.

M^{me} la présidente Chantal Flores-Tahiata : Avant de passer à la lecture de la LP, où nous allons pouvoir poser d'autres questions, j'ai deux questions *fa'aterehau* par rapport au Powerpoint. Il y a des aides pour les projets collectifs. Donc, pour les projets collectifs, faudra-t-il que la thématique soit toujours l'agriculture bio ? Non, pas forcément. D'accord. Ensuite, tu as mentionné les retraités qui peuvent bénéficier de l'aide. Pour les retraités de l'État, il n'y a pas de soucis, mais pour les retraités de la CPS, ça ne pose pas de problèmes ? Ne vont-ils pas se voir couper leur retraite ? Je pose la question parce que, par le passé, il y a eu ces cas-là. Donc, je préfère que nous éclaircissons ce point-là.

M. Philippe Couraud : Pour les retraités de la CPS, il n'y a pas de difficultés. Ils peuvent effectivement pratiquer une activité agricole et continuer à percevoir leur retraite. C'est plus compliqué pour les retraités de l'État, je crois qu'à partir de ce moment-là, on leur coupe leur retraite. Mais au niveau de la CPS, il n'y a pas de soucis.

M^{me} la présidente Chantal Flores-Tahiata : C'est le contraire. Ce sont plutôt les retraités de la CPS qui ont des problèmes avec ces dispositifs.

M. Philippe Couraud : Non, c'est avec ceux qui bénéficient du minimum vieillesse qu'ils ont des problèmes. Le minimum vieillesse est accordé pour des gens qui n'ont pas de revenu. Donc, à partir du moment où une activité agricole est déclarée, les services de la CPS vérifient le niveau de revenu de ces personnes. Dès lors que leur activité agricole génère des revenus, cela peut être 20 000, 30 000 ou une rente mensuelle, des ajustements sont faits sur le versement du minimum vieillesse. Mais pour ceux qui relèvent du régime des salariés, il n'y a pas de difficultés.

EXAMEN DU PROJET DE LOI DU PAYS

Sur l'article LP 1

Cet article ne suscite pas de discussion.

Vote sur l'article LP 1
*Adopté à l'unanimité avec 8 voix pour**

* 10 h 56 : Sortie de M. Thomas Moutame

Sur l'article LP 2

AMENDEMENT N° 1 (APF 7345 du 3-8-2017) déposé par M. le ministre Tearii Alpha

M. le ministre Tearii Alpha : C'est pour préciser cette définition d'agro-transformation.

Sur les articles LP 3 à LP 8

Ces articles ne suscitent pas de discussion.

Sur l'article LP 9

Mme la présidente Chantal Flores-Tahiata : Fa'aterehau, une question par rapport à l'autorité compétente.

M. le ministre Tearii Alpha : C'est la Direction de l'agriculture. Il faut que le dossier arrive à la Direction de l'agriculture. Il peut passer par la mairie ou par un élu mais il faut qu'il soit enregistré à la Direction de l'agriculture à un moment. C'est comme à l'OPH, comme nous n'avons pas d'agents partout, celui qui est dans une île complètement isolée, lorsqu'il a confiance en son *tavana*, il monte son dossier et le donne au *tavana* qui lui, vient à Tahiti. Quand il n'a pas confiance dans son *tavana*, il se débrouille pour le faire déposer quelque part en ville. Nous ajouterons aussi ces histoires de procuration parce que les gens qui sont dans les îles et qui n'arrivent pas à descendre : il faut qu'ils puissent déposer leur dossier. Ils ont le droit de le déposer. Nous mettrons cela dans l'arrêté d'application.

Ainsi, l'entrée, c'est le service de l'agriculture pour avoir le tampon du dépôt. Mais comment est-il arrivé là ? On se débrouille. Soit il vient tout seul le remettre, s'il en a les moyens, soit par procuration - *il donne à quelqu'un qui vient le remettre* - soit il a confiance dans son *tavana* ou son élu, qui vient le déposer. Du moins l'élu qui est proche de ces gens-là parce que j'ai compris que dans notre pays, avant que nous ayons l'administration dans chaque commune, nous allons rater beaucoup de choses. Nous vous faisons donc confiance. C'est vous qui portez une partie de ces élus. Mais il y a des gens qui ne nous aiment pas, ils ne sont pas obligés de passer par nous, ils y vont directement. S'ils n'ont pas confiance, ils apportent eux-mêmes. Cela se fait tout le temps comme ça. Mais nous écrivons clairement dans l'arrêté d'application que le mandataire a le droit de déposer un dossier. Donc, il faut que la personne dise : « 'O 'oe tō 'u mandataire, nā 'oe e 'āfa'i atu ».

Une liste de pièces simplifiée : nous n'allons pas demander les statuts de l'association, il faut simplement nous donner, par exemple, le numéro Tahiti de l'association puisque dès que nous avons le numéro Tahiti, c'est que l'association existe. Il en va de même pour les statuts d'une société. Nous ne demandons que le Kbis. Une fois que nous avons cela, c'est que la société existe. Puis nous demandons un petit plan de financement du projet — *simple : apports en fonds propres, apports bancaires* — et la demande de subvention, les devis s'il en a et après, nous nous débrouillons. Nous ferons le plus simple possible. Il ne faut pas que cela soit un dossier épais, surtout quand il s'agit de petit matériel. Cependant, quand il s'agit de dossiers d'aménagement de serres, nous demandons tout de même ce qu'il mettra sous la serre. *E aha tā na fa'a'apu. Eiaha e ha'amani noa te serre 'aita e mā'a*. L'expérience de l'OPH nous fait dire qu'il faut être simple donc nous allons tirer vers la simplicité.

Sur les articles LP 10 à LP 13

Ces articles ne suscitent pas de discussion.

Sur l'article LP 14

AMENDEMENT N° 2 (APF 7346 du 3-8-2017) déposé par M. le ministre Tearii Alpha

M. le ministre Tearii Alpha : Si on ne commence pas le projet avant 1 an, l'aide est caduque. Lorsque l'on a commencé, il faut 2 ans maximum pour terminer le projet, sauf dans le cas de la défiscalisation où le délai de démarrage est de 18 mois et le délai d'achèvement de l'opération est de 3 ans. Dans le cas où l'on se rend compte que son projet ne va pas démarrer pour telle ou telle raison — *donc à motiver* — l'autorité compétente peut délivrer 1 an de plus. Mais il faut écrire avant la fin des 1 an. Au bout de 9 ou 10 mois, on se rend compte que cela n'avance pas, on peut avoir un an de plus pour éviter de perdre le bénéfice des aides.

Sur l'article LP 15

M. Thomas Moutame : Fa'aterehau, concernant le remboursement, quelle est la durée ? Je prends l'exemple d'une personne qui a lancé son projet pendant 2, 3 ou 4 ans et puis qui l'a abandonné. Quelques années plus tard, on fait le constat que c'est dans la brousse. Quel est le délai pour rembourser ? Je prends un exemple. Pour les serres de vanille, au moment où l'on a demandé le remboursement, on a lu les textes 10 ans après, il était trop tard.

M. le ministre Tearii Alpha : Ce qui est difficile, c'est d'anticiper le fait que dans 10 ans, il soit toujours là. Il est certain que dans la durée des 2 ans plus 1 an, il faut qu'il aille au bout. Après, je suis incapable de vous dire pendant combien de temps. Nous avons mis 5 ans mais nous mettons cela dans l'arrêté d'application, donc pendant 5 ans tu dois au moins exploiter et après la nature fait que c'est difficile. C'est la durée d'amortissement du matériel que tu as acheté aussi. Après, si vous êtes en défiscalisation, il y a d'autres obligations et puis le délai d'attente entre deux aides est de 2, 3, 10 ans suivant le montant de l'aide.

M. Thomas Moutame : Je prends par exemple la régénération de la cocoteraie, si on plante 5 à 10 hectares, on a la subvention, mais 3 ans après, c'est de la brousse, c'est abandonné. Ils ont eu la subvention mais il n'y a pas eu d'entretien.

M. le ministre Tearii Alpha : Je pense que, quand les Pa'umotu vont se rendre compte qu'en plus du coprah, ils peuvent faire du bois, de la bourre de coco avec le même cocotier et les mêmes cocos, ils ne vont plus abandonner leurs cocoteraies. C'est une question d'organisation de la filière. Le problème des cocoteraies est que ce ne sont pas seulement des terrains domaniaux, il y a aussi des terrains privés. Peut-être que ces porteurs de projets n'ont plus le droit d'aller sur le foncier, *pe'ape'a*. Je ne maîtrise pas tout mais la moitié de la cocoteraie est sur des terrains privés donc peut-être que les quotes-parts entre propriétaires et associations, cela ne fonctionne plus. C'est pourquoi, il faut que nous développons le maximum sur nos terrains présumés domaniaux puis que nous incitions les propriétaires privés à être les leaders de la régénération. C'est dans leur intérêt de valoriser leur propre terrain au lieu d'attendre que ce soient des associations qui viennent le faire. Mais il faut les deux : une association motivée et un propriétaire qui a envie de développer son terrain.

Sur les articles LP 16 à LP 18

Ces articles ne suscitent pas de discussion.

Sur l'article LP 19

AMENDEMENT N° 3 (APF 7346 du 3-8-2017) déposé par M. le ministre Tearii Alpha

M. le ministre Tearii Alpha : C'est l'apport en nature de l'agriculteur sur l'assiette éligible dans la limite de 20 %. Cela lui éviterait de financer budgétairement son projet s'il peut justifier d'un apport en nature. C'est essentiellement nettoyer le terrain ou participer à la plantation. C'est cela que nous allons comptabiliser.

Sur l'article LP 20

Cet article ne suscite pas de discussion.

Sur l'article LP 21

AMENDEMENT N° 4 (APF 7348 du 3-8-2017) déposé par M. le ministre Tearii Alpha

Sur les articles LP 22 à LP 24

Ces articles ne suscitent pas de discussion.

Sur l'article LP 25

AMENDEMENT N° 5 (APF 7349 du 3-8-2017) déposé par M. le ministre Tearii Alpha

M. le ministre Tearii Alpha : C'est pour éviter que, par effet d'aubaine, tout le monde dise qu'il fait de l'agriculture biologique alors que ce n'est pas vraiment biologique. Il faut vraiment un suivi. Nous avons des organismes certificateurs aujourd'hui avec qui nous allons travailler. Le label biologique, ce n'est pas simplement parce que je le déclare biologique qu'on aura le taux majoré biologique. Il faut absolument que cela soit contrôlé et que cela soit un vrai label.

Sur l'article LP 26

AMENDEMENT N° 6 (APF 7350 du 3-8-2017) déposé par M. le ministre Tearii Alpha

Sur les articles LP 27 et LP 28

Ces articles ne suscitent pas de discussion.

Vote sur les articles LP 2 à LP 28
et sur l'ensemble du projet de loi du pays amendé
Adoptés à l'unanimité avec 9 voix pour*

* 11 h 3 : Retour de M. Thomas Moutame

M. Moehau Teriitahi : *Fa'aterehau*, je profite de l'occasion parce que tout à l'heure j'avais soulevé une observation et je préfère le dire directement. Lorsque vous avez des projets ou des informations à transmettre aux communes, nous aurions aimé aussi être informés. Je prends le cas, par exemple, de la vanille. Si la vanille a pu aujourd'hui mettre des projets-pilotes dans les autres archipels, l'origine est bien la commission de l'agriculture donc venant des élus des autres archipels. Nous aurions aimé bien sûr connaître la suite et le bon fonctionnement, étant donné que le projet est parti d'ici, du moins le souhaite.

Deuxièmement, *Fa'aterehau*, à chaque fois que dans nos îles cela ne va pas, les premiers qui sont agressés avec des petits noms d'oiseau, c'est nous. Quand cela vient de la population, ça passe, mais quand cela vient des *tavana*, cela ne passe pas tellement.

M. le ministre Tearii Alpha : Pour l'EPIC vanille, notre élu de la commission, qui représente l'assemblée, était présent au conseil d'administration que nous avons délocalisé à Raiatea. Il y avait aussi le *tavana* de Taputapuatea qui était invité. Nous allons revenir devant vous avec Karine présenter le développement de ce projet vanille. Le haut-commissaire s'intéresse aussi à notre vanille, donc il nous a conviés à une réunion de travail. Je lui ai dit que nous allons mettre cela dans la convention-cadre, comme c'est l'un de nos produits les plus mondialement connus. C'est important de retravailler sur la qualité. Lorsque ce projet de loi du pays sera adopté, nous ferons une réunion par archipel. Nous inviterons les élus de chaque archipel pour qu'ils nous disent quelle est la priorité agricole de l'archipel afin que nous puissions peut-être orienter la population agricole vers tel ou tel projet.

Notre pays est un pays agricole mais il est vrai que cela n'est pas encore visible. C'est petit, nous importons 40 milliards pour n'en produire que 2. Il y a la place d'augmenter la valorisation de nos produits. Plus nous allons transformer, plus nous allons remonter dans le poids économique de l'agriculture dans notre pays. C'est la transformation qui va rapporter un peu plus de valeur économique.

Nous travaillons sur la conférence économique. Ce n'est pas facile parce que les importateurs et les magasins ont leur logique, ils sont défendus par les affaires économiques et nous, nous avons la logique de quotas et de protection des petites niches agricoles pour que nous évitions que les produits importés ne viennent remplacer nos produits locaux. Il faut une qualité. Si nous voulons comparer une carotte de mauvaise qualité avec une carotte de belle qualité, nous ne pouvons pas comparer. Nous voulons donc pousser les agriculteurs à chercher à faire de la qualité.

Il y a aussi le rôle de Kai Hotu Rau. C'est quand même nous, le pays, qui avons investi 49 % dans cette société donc nous lui demanderons aussi d'avoir des objectifs plus clairs. Pour l'instant, cela monte tout doucement. Ce n'est pas encore bien consolidé donc il faut que les objectifs d'achat par archipel, par produit, soient bien identifiés.

Il ne faut pas que Kai Hotu Rau fasse la concurrence des grands importateurs, ce n'est pas son rôle. Il doit être dans le rôle de soutien à la petite transformation, au marché du terroir, aux cantines scolaires. Voilà ce que nous voulons lui donner comme rôle avant d'aller concurrencer Carrefour. Qu'il organise déjà les filières par petites niches.

Enfin, il y a le rôle de l'huilerie de Tahiti. Son statut a été étendu. Avec la direction de l'huilerie, nous cherchons maintenant des partenaires privés pour valoriser chaque partie du cocotier. Celui qui veut valoriser le bois récupérerait — *si cela est plus facile* — du bois qui a été racheté par l'huilerie, transporté jusqu'à Tahiti par les bateaux puis il le récupère à Tahiti et le valorise pour son activité privée. De même pour la bourre de coco, l'huile de coco, le jus de coco. L'huilerie va jouer son rôle de grossiste par rapport aux cocotiers. Parce que nous avons déjà ce réseau-là, il faut le valoriser.

M. Thomas Moutame : Je voulais simplement juste te remercier *fa'aterehau*, ton cabinet, tous les services sous ta responsabilité d'avoir fait cette proposition de loi du pays pour pouvoir faire évoluer notre développement de l'agriculture.



L'ordre du jour étant épuisé, la réunion de la commission s'achève à 11 h 45.

*La présidente
de la commission*

Chantal FLORES-TAHIATA